

BP JEPS AE

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education et du Sport

Activités Equestres

Mention Equitation



**Formation habilitée par la Direction Régionale et Départementale
de la Jeunesse et des Sports PACA : 09 013 BP 0058.**

BP JEPS AE

BP JEPS AE
Activités Equestres

5 Mentions

- ◆ **Mention Equitation ***
- ◆ Mention Equitation Western
- ◆ Mention Attelage
- ◆ Mention Equitation et travail de tradition
- ◆ Mention Tourisme Equestre

* Mention proposée par Prépa-Sports

Champs et nature des interventions

Les activités conduites par le titulaire du Brevet Professionnel de la spécialité « Activités Equestres », sont classées autour de trois grandes fonctions :

• **Conduite d'un projet d'animation :**

Conduire un projet d'animation, de découverte, de perfectionnement, et/ou d'initiation en encadrant des activités équestres.

• **Organisation et gestion de la structure:**

Le moniteur des « activités équestres » participe au fonctionnement, à la gestion et au développement de la structure dans le cadre d'un projet global, des objectifs de la structure et des responsabilités qui lui sont confiées compte tenu des publics visés.

• **Valorisation de la cavalerie :**

Le moniteur évalue la cavalerie et la travaille régulièrement pour assurer la sécurité des pratiquants et leur satisfaction dans le cadre du projet global et des objectifs de la structure .

Viser des savoir faire

La formation est directement issue du référentiel métier. Elle vise un ensemble de capacités permettant la validation des compétences, c'est pourquoi, elle s'articule en 10 Unités Capitalisables :

	UC Transversales
UC 1	Etre capable de communiquer dans les situations de la vie professionnelle
UC 2	Etre capable de prendre en compte les différentes caractéristiques des publics pour préparer une action éducative
UC 3	Etre capable de préparer un projet ainsi que son évaluation
UC 4	Etre capable de participer au fonctionnement de la structure
	UC de la Spécialité
UC 5	Etre capable de préparer une action d'animation équestre
UC 6	Etre capable d'encadrer un groupe dans le cadre d'une action d'animation équestre
UC 7	Etre capable de mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite des activités équestres
UC 8	Etre capable de conduire une action éducative en équitation (mention équitation)
UC 9	Etre capable de maîtriser les techniques liées aux activités équestres de la mention
	UC d'adaptation à l'emploi
UC 10	Etre capable de conduire une action éducative en direction d'un public handicapé.

Conditions d'accès :

- Avoir un niveau équestre équivalent au galop 7 de la D.N.S.E.,
- Etre âgé de 18 ans minimum,
- Etre titulaire de l'AFPS ou du PSC1 (nous consulter si ce n'est pas le cas),
- Avoir réussi les exigences préalables à l'entrée en formation de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports PACA,
- Validation d'un entretien et d'une épreuve écrite.

Exigences préalables à l'entrée en formation :

Tests de sélection : mai 2009 ou juin 2009 ou juillet 2009 (nous consulter pour les dates de septembre et octobre 2009).

La formation :

- **Durée :** Du 05 octobre 2009 au 24 septembre 2010.
- **Volume horaire global :** 1560 heures.
- **Lieux des cours :**

Cours théoriques : 285 Rue du Docteur Aynaud, 13 857 Aix en Provence.

Activités équestres, pédagogie : centres équestres partenaires.

Action de formation réalisée en partenariat avec :

- Cheval et Soleil (Pertuis)
- Centre Equestre de Mimet (Mimet)
- Le Grand Puech (Gardanne)
- Le Mas Neuf (Salon de Provence)

La totalité ou une partie du stage en entreprise peut s'effectuer dans un autre centre équestre. Ce cas de figure nécessite une étude préalable puis une validation par Prépa-Sports.

Prépa-Sports
285 Rue du docteur Aynaud
13 857 Aix en Provence
Tel : 04 42 90 57 08
www.prepa-sports.com

